



Groupe Panasonic  
Code d'Éthique et de Conformité

# TABLE DES MATIÈRES

Aperçu du Code d’Ethique et de Conformité de Panasonic ..... 3

Chapitre 1. Nos Responsabilités ..... 6

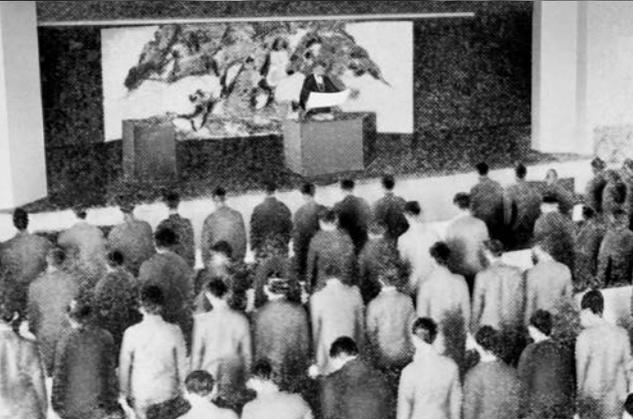
Chapitre 2. Notre lieu de travail ... 10

Chapitre 3. Les biens de l’entreprise et la protection de l’information ..... 13

Chapitre 4. Nos relations commerciales ..... 18

Chapitre 5. Notre responsabilité sociale ..... 25

1. Le Code d’Ethique et de Conformité du groupe Panasonic et notre philosophie commerciale de base .....	4
2. Adoption et champ d’application du présent Code .....	5
3. Violations du present Code .....	5
1. Les responsabilités de chacun .....	7
2. Les responsabilités additionnelles des managers .....	8
3. Guide de la prise de décisions éthiques .....	9
1. Se respecter mutuellement .....	11
2. Préserver la santé et la sécurité .....	12
1. Agir dans l’intérêt de l’entreprise .....	14
2. Communiquer avec l’extérieur .....	15
3. Protéger et utiliser les actifs de l’entreprise .....	16
4. Conserver et divulguer les données de l’entreprise .....	17
1. Protéger contre la corruption .....	19
2. Respecter nos engagements et assurer la sécurité de nos produits et services.....	20
3. Mettre en place des chaînes d’approvisionnement équitables et transparentes .....	21
4. Interagir avec les organismes gouvernementaux .....	22
5. Développer notre activité sur la confiance et la concurrence loyale .....	23
6. Faire du commerce international .....	24
1. Respecter les droits de l’homme .....	26
2. Protéger notre environnement .....	27
3. Respecter la vie privée des individus .....	28
4. Prévenir les délits d’initiés .....	29



## Aperçu du Code d'Éthique et de Conformité de Panasonic



# Aperçu du Code d'Éthique et de Conformité de Panasonic



## Le Code d'Éthique et de Conformité du groupe Panasonic et notre philosophie commerciale de base

Panasonic mène ses activités sur la base de la philosophie de gestion établie par notre fondateur, Konosuke Matsushita. Tous les membres de Panasonic doivent mettre en pratique l'objectif de gestion de base, le credo de l'entreprise et les sept principes qui constituent la base de notre philosophie de gestion. Nous nous engageons à adhérer à ces principes et nous les partageons avec nos clients, fournisseurs, partenaires commerciaux, actionnaires et autres parties prenantes. Le 1er octobre 2021, en vue de notre transition vers un nouveau système d'exploitation de société visant à mettre en œuvre une gestion responsable autonome, nous avons mis à jour de manière significative notre philosophie commerciale de base en tenant compte de l'évolution des conditions sociales et de l'environnement commercial. La philosophie commerciale de base est le fondement de notre pratique visant à "nous consacrer au progrès et au développement de la société et au bien-être des personnes à travers nos activités commerciales, améliorant ainsi la qualité de vie dans le monde entier", comme indiqué dans l'objectif de gestion de base.

Chacun d'entre nous, chez Panasonic, doit maximiser et démontrer ses capacités et ses compétences, identifier clairement notre état final idéal, partager les opinions qui doivent être partagées, prendre rapidement des décisions de haute qualité en intégrant les différentes opinions des divers employés, et apporter inlassablement des améliorations. En agissant ainsi, nous visons à être inégalés dans notre contribution à nos clients et à la société. Nous devons toujours considérer honnêtement la situation actuelle, et si elle est en contradiction avec l'orientation de l'entreprise, ou s'il existe une meilleure voie, nous n'hésiterons pas à choisir rapidement une nouvelle et meilleure voie. Nous devons mettre en pratique ces valeurs et principes de base au quotidien.

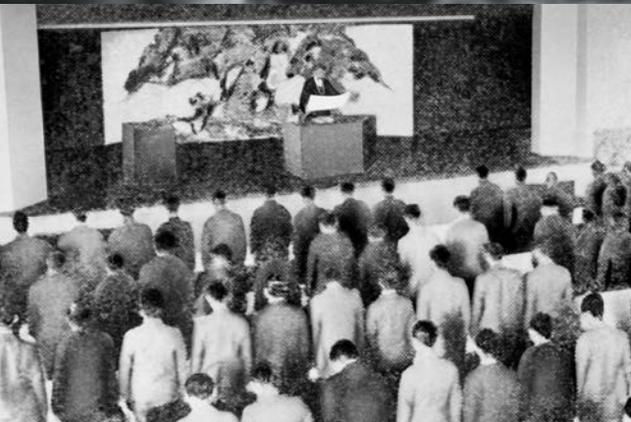
Notre philosophie commerciale de base décrit la pratique de la justice sociale, qui est fondamentale pour notre rôle d'entreprise citoyenne responsable, et établit les bases de la conformité éthique de l'entreprise. En tant qu'"entité publique de la société", nous menons nos activités en utilisant les ressources de gestion confiées par la société. Nous devons donc utiliser ces ressources correctement au profit de la société et assumer nos responsabilités envers les parties concernées. En plus de ne pas enfreindre les lois et les règlements, nous devons toujours considérer ce qui est bon pour la société, et nous comporter avec intégrité et fair-play. Pour ce faire, nous devons acquérir une sagesse éprouvée et la mettre en pratique. La mise en œuvre inlassable de la justice sociale contribuera au véritable développement de la société, de l'industrie et de nos partenaires commerciaux.

En plus de souligner notre engagement envers la société, notre philosophie commerciale de base nous fournit également des conseils importants sur la manière de gérer nos relations avec les parties prenantes au nom de Panasonic d'une manière éthique et conforme, notamment le respect de la coexistence et de la prospérité mutuelle des parties prenantes, le respect de la diversité, la contribution à l'harmonie avec l'environnement mondial et la responsabilité sociale de l'entreprise.

Ce Code d'éthique et de conformité du groupe Panasonic (ce "Code") définit "Nos engagements" (les engagements que chaque société du groupe Panasonic doit respecter) et "Mes engagements" (les engagements que chaque membre de Panasonic doit respecter). Ensemble, nous nous engageons à mener nos activités commerciales selon les normes les plus élevées en matière d'éthique et de conformité, en incarnant notre philosophie commerciale de base.

### La philosophie commerciale de base du groupe Panasonic

1. La mission de l'entreprise
2. La mission du groupe Panasonic et ce que nous devons faire maintenant
3. L'objectif fondamental de la gestion
4. Le credo de l'entreprise et les sept principes
5. La philosophie commerciale de base du groupe Panasonic
6. Mise en pratique de la philosophie commerciale de base
7. Le client d'abord
8. Gestion autonome et responsable
9. La gestion participative par la sagesse collective
10. Développer les personnes et tirer le meilleur parti de leur potentiel



# Aperçu du Code d'Éthique et de Conformité de Panasonic



## Adoption et champ d'application du présent Code

• Sous réserve des paragraphes (1) et (2) ci-dessous, ce Code sera établi et révisé par le Conseil d'administration de Panasonic Holdings, Inc. et notifié à chaque société du groupe Panasonic. Ce Code entrera en vigueur dans chaque société du groupe Panasonic immédiatement après la résolution du Conseil d'administration de la société concernée ou par toute autre procédure d'entreprise valable.

(1) Le PDG du groupe ou le directeur juridique du groupe de Panasonic Holdings, Inc. peut apporter des changements ou des mises à jour qui ne modifient pas substantiellement "Notre engagement" et "Mon engagement" (y compris les changements ou les mises à jour de la section Ressources, des photographies et des dessins de chaque chapitre et d'autres changements stylistiques ou cosmétiques) sans qu'il soit nécessaire d'obtenir l'approbation de Panasonic Holdings, Inc. ou de toute autre société du groupe Panasonic.

(2) Toute société du groupe Panasonic peut, avec l'approbation préalable de Panasonic Holdings, Inc. compléter le contenu de ce Code par des exigences supplémentaires, notamment pour l'aligner sur les lois, les règlements et les coutumes de son pays et de sa région et sur ses structures commerciales.

### • Aux fins du présent Code :

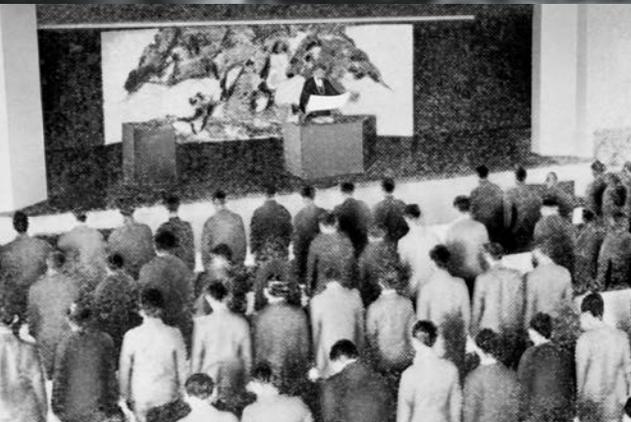
"**Société du groupe Panasonic**" désigne l'une des sociétés Panasonic Holdings Inc., ses filiales (telles que définies à l'article 2, point 3 de la loi sur les sociétés du Japon) et toute autre filiale consolidée selon les normes IFRS, ensemble "**Panasonic**" ou le "**groupe Panasonic**".

Les "**membres de Panasonic**" désignent (1) tous les employés réguliers et contractuels ayant des relations d'emploi avec toute société du groupe Panasonic, (2) tout le personnel temporaire et les employés détachés travaillant sous le contrôle et la supervision de toute société du groupe Panasonic et (3) tous les directeurs de conseil d'administration, les dirigeants, les conseillers exécutifs, les boursiers, les auditeurs d'entreprise, le conseil de surveillance et les conseillers d'entreprise ou toute personne équivalente nommée par toute société du groupe Panasonic.

• Ce Code s'applique à toutes les sociétés du groupe Panasonic qui l'ont valablement adopté, à tous les membres de Panasonic respectifs et, dans certaines circonstances (par exemple, selon les termes d'un contrat commercial Panasonic ou comme condition préalable à toute activité commerciale avec une société du groupe Panasonic) et en ce qui concerne uniquement certaines sections pertinentes de ce Code, aux partenaires commerciaux des sociétés du groupe Panasonic, y compris les fournisseurs et les intermédiaires de mise sur le marché.

## Violations du présent Code

- Tout membre de Panasonic qui enfreint ce Code peut faire l'objet de mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement, conformément aux règles internes applicables, aux règles d'emploi, aux contrats individuels et aux lois et réglementations locales.
- Dans certaines situations, une violation de ce Code peut également constituer une violation des lois et réglementations internationales ou locales applicables, entraînant des sanctions pénales et administratives à l'encontre de toute personne impliquée ainsi que de l'entreprise, notamment des amendes, des peines d'emprisonnement et d'autres mesures.
- La violation de ce Code peut également entraîner des pertes économiques, une perte de confiance et une atteinte à la réputation de notre entreprise.





Nous comprenons tous qu'il en va de notre responsabilité de mener nos activités de manière éthique et conforme à la loi.



## Chapitre 1. Nos responsabilités



### 1. Les responsabilités de chacun

Ce Code s'applique à tous les membres de Panasonic dans le monde entier.

Nous assumons tous les responsabilités suivantes :

- Je comprends que mon propre comportement peut avoir des incidences sur la réputation d'équité et d'honnêteté de Panasonic, sur notre image de marque et sur le rôle de notre entreprise dans la société.
- J'agis conformément à notre philosophie commerciale de base et au présent Code à tout moment.
- J'ai lu et compris ce Code et je connais les lois, règlements, politiques de l'entreprise, les règles et procédures internes, qui m'ont été communiqués comme s'appliquant à mon travail quotidien. S'il y a des éléments que je ne comprends pas, je pose des questions pour obtenir clarification.
- Je complète rapidement la formation sur la conformité lorsqu'elle m'est assignée.
- Je suis conscient et attentif à ce qui se passe sur mon lieu de travail. Je m'exprimerai si je vois ou entends parler d'une activité suspecte ou de signes indiquant que la conformité ou l'éthique sont compromises, quelles que soient la justification ou les circonstances. (Voir également [Signaler ou soulever des préoccupations](#))
- Je n'exercerai jamais de représailles en prenant des mesures visant à désavantager ou à discriminer une personne qui, selon moi, a soulevé un problème de conformité ou d'éthique. Les représailles constituent en elles-mêmes une violation du présent Code et si je subis des représailles ou si je vois des représailles contre quelqu'un d'autre, j'en ferai part. à (Voir également [Prohibition des représailles](#))
- Si, malgré tous nos efforts, il y a un soupçon de violation de la conformité ou de l'éthique, je coopérerai pleinement et honnêtement à toute enquête.



## Chapitre 1. Nos responsabilités



## 2. Les responsabilités additionnelles des managers

Tous les managers ainsi que toute personne chargée de diriger une équipe chez Panasonic s'engage à des responsabilités supplémentaires envers Panasonic (\*) et les membres de son équipe :

- Je fixe les objectifs pour mon équipe sur la base de notre philosophie commerciale de base et de ce Code et je dirige mon équipe de sorte à contribuer au développement de la société et au bien-être des personnes tout en assurant l'équité et l'honnêteté dans tous les aspects de nos activités commerciales.
- J'agis comme un exemple de comportement éthique et de conformité et je démontre mon adhésion à ce Code dans mes actions, mes paroles et dans les décisions commerciales que je prends.
- Je communique régulièrement avec mon équipe, dans un langage facile à comprendre, sur l'importance cruciale de la conformité, de l'éthique et de ce Code.
- Je crée une culture dans laquelle mon équipe comprend que la conformité et l'éthique passent avant tout. Je ne tolère pas que les performances commerciales ou la satisfaction des clients soient obtenues par la violation de ce Code, d'une politique de l'entreprise ou d'une loi ou réglementation applicable.
- Je me tiens proactivement au courant de l'évolution des normes de conformité et d'éthique applicables à mon domaine de responsabilité, et je recherche la sagesse collective sur ces questions. Je partage mes connaissances avec mon équipe.
- Je veille à ce que mon équipe ait accès à des formations régulières sur la conformité et dispose du temps nécessaire pour effectuer les tâches d'apprentissage lorsqu'elles sont dues.
- J'examine régulièrement si les processus et les procédures de conformité existants, ainsi que les ressources et membres de Panasonic sont adéquats pour gérer les risques de conformité et d'éthique ayant un impact sur mon domaine de responsabilité, car ils évoluent au fil du temps. Je collabore avec les responsables des politiques et des processus concernés pour proposer et apporter les ajustements et améliorations nécessaires.
- Je favorise un environnement de confiance et j'encourage mon équipe à prendre la responsabilité personnelle de s'exprimer s'ils ont un problème. Je m'assure que mon équipe sait qu'elle sera écoutée, qu'elle peut s'attendre à être prise au sérieux et qu'elle sera protégée contre les représailles si elle le fait.
- Je surveille comment la conformité est appliquée par les membres de Panasonic sous ma supervision directe.
- Si un problème de conformité ou d'éthique m'est signalé, j'assure un suivi rapide pour impliquer d'autres départements et je fais remonter l'information si nécessaire. Je soulève dès que possible toute préoccupation sérieuse qui est portée à mon attention afin qu'elle fasse l'objet d'une enquête par les voies appropriées.
- Si une violation est identifiée qui affecte mon domaine de responsabilité, je travaille avec les responsables de la politique et des processus concernés pour prendre des mesures correctives rapides du problème immédiat et examiner si une enquête de plus grande envergure est nécessaire.

Outre ce qui précède, toute personne nommée à un poste officiel, statutaire ou à un poste de direction dans une société du groupe Panasonic, y compris en tant que directeur, cadre supérieur, conseiller, boursier, auditeur ou auditeur spécial au Japon ou à un poste équivalent dans tout autre pays, et tout autre responsable d'une unité organisationnelle de Panasonic, y compris les responsables d'une société opérationnelle, d'une société divisionnaire, d'une division commerciale, d'un département du siège, d'une succursale, d'un bureau de vente, d'un laboratoire de recherche ou équivalent de Panasonic, doit remplir ses obligations en vertu des lois et des règles internes applicables, et assumer les responsabilités suivantes pour assurer la conformité chez Panasonic :

- J'établis des attentes claires quant à notre culture pour assurer la conformité. Je m'engage dans l'activité dont je suis responsable et la dirige avec équité et honnêteté.
- J'établis, mets en œuvre et maintiens des systèmes et des procédures pour assurer la conformité.
- Je mets en place des processus pour contrôler le fonctionnement de ces systèmes et procédures de conformité.
- J'examine régulièrement les systèmes et procédures de conformité dont je suis responsable et je les réviserai si et quand cela est nécessaire.
- Si j'ai connaissance d'une violation réelle ou présumée de la conformité dans un domaine dont je suis responsable, avec le soutien des départements concernés :
  - Je mène une enquête rapide et approfondie sur la question ;
  - Je prends des mesures pour remédier à la violation et à toute autre violation connexe ;
  - J'identifie la source du problème ; et
  - Je mets en œuvre des mesures pour empêcher que des violations similaires ne se reproduisent.
- Si des circonstances suggérant un problème d'efficacité d'un système ou d'un contrôle de conformité surviennent, je prends des mesures concrètes pour revoir le système et les contrôles et mettre en œuvre les améliorations appropriées.
- Si j'ai connaissance d'une indication de violation de la conformité ou d'un problème d'efficacité d'un système ou d'un contrôle de conformité, j'assume la responsabilité personnelle de confirmer que les mesures nécessaires sont prises.

## Chapitre 1. Nos responsabilités



### 3. Guide de la prise de décisions éthiques

Le succès du respect de cette promesse repose sur les actions de notre équipe et de chaque individu. Prendre des décisions implique un examen attentif avant d'agir. Lorsqu'une décision ne peut être prise de manière assurée, il peut être utile de se poser les questions suivantes :

- Est-ce légal ?
- Est-ce conforme à la philosophie commerciale de base de de l'entreprise, au présent code et à toutes autres règles internes applicables à mon rôle ?
- Cela pourrait-il affecter l'image de la marque Panasonic ?
- Cela semble-t-il comme la bonne chose à faire ?
- Cela aura-t-il un impact négatif sur les parties prenantes ?
- Comment cela serait rapporté si cela faisait l'objet d'un titre de presse ou était partagé sur les réseaux sociaux ?
- De quelle manière serait impactée Panasonic si tous les membres de Panasonic se comportaient de la sorte ?

Les chefs d'équipe, les superviseurs et les managers doivent se poser les questions supplémentaires suivantes :

- Est-ce que cela a été fait de la bonne manière ?
- Les procédures appropriées ont-elles été suivies ?
- S'agit-il d'un cas isolé ou cela pourrait-il faire partie d'un problème plus vaste ?

#### Signaler ou soulever des préoccupations :

Si vos réponses à ces questions suggèrent qu'il pourrait y avoir des violations ou des écarts par rapport à la philosophie fondamentale de l'entreprise, au présent Code, à nos règles et procédures internes ou aux lois et réglementations applicables, ou si vous n'êtes pas sûr, vous êtes censé poser des questions, signaler ou soulever vos préoccupations et ne pas rester silencieux. Vous pouvez signaler une violation réelle ou présumée, faire part de vos préoccupations ou discuter de quelque chose dont vous n'êtes pas sûr ou de vos doutes avec l'une des ressources suivantes. Panasonic enquêtera sur tous les problèmes soulevés :

- Consulter les superviseurs, les responsables ou l'équipe de direction.
- Contactez l'équipe des ressources humaines, l'équipe juridique et de conformité, ou d'autres équipes fonctionnelles pertinentes responsables de votre activité ou département.
- Consultez la ligne d'assistance mondiale **EAR9** : disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Tous les membres de Panasonic (y compris les anciens membres de Panasonic) et les partenaires commerciaux peuvent faire part de leurs préoccupations de manière anonyme sans divulguer leur identité à quiconque. Tous les rapports et préoccupations seront traités de manière confidentielle.

#### Prohibition des représailles :

Panasonic ne tolère aucune mesure de représailles ou autre action discriminatoire ou désavantageuse à l'encontre de toute personne qui agit de bonne foi pour soulever un problème de conformité.



Nous mobilisons collectivement nos connaissances et respectons l'individualité et la sécurité de chacun de nos collègues sur nos lieux de travail.



## Chapitre 2.

## Notre lieu de travail

## 1. Se respecter mutuellement

Le groupe Panasonic forme ses employés pour qu'ils jouent un rôle actif dans notre activité mondiale. Panasonic encourage la diversité, l'équité et l'inclusion sur le lieu de travail, en cultivant un environnement où l'individualité de chaque personne travaillant chez Panasonic est respectée, incluse et valorisée. Nous exploitons le pouvoir de notre diversité, tout en offrant des chances égales à chaque individu de relever des défis en fonction de ses caractéristiques et expériences uniques. Panasonic croit en l'importance de diriger en collectant la sagesse de chaque individu et accueille, accepte et respecte les différents points de vue et perspectives

## Notre engagement

- Nous ne tolérons aucune discrimination ni aucun harcèlement. Nous menons des activités, et avons créé un cadre, pour sensibiliser à ces questions et faire de notre entreprise une organisation dans laquelle l'individualité de chaque personne est respectée.
- Nous promovons et améliorons nos systèmes d'opportunités d'évolution de carrière, d'évaluation du personnel, de rémunération, de développement des ressources humaines et de promotion afin de créer un environnement où la diversité est valorisée (voir également [Respecter les droits de l'homme](#))
- Nous promovons un environnement de travail positif qui apprécie une grande variété de styles de travail différents. Nous encourageons une culture de collaboration, afin que chaque personne travaillant chez Panasonic puisse démontrer toute son individualité. En tant qu'organisation, nous tirons parti du pouvoir de notre diversité.

## Mon engagement

- Je n'adopte aucun comportement susceptible d'entraîner une discrimination fondée sur l'un des éléments suivants ou sur toute autre caractéristique personnelle, expérience ou croyance similaire : âge, sexe, race, couleur de peau, croyance, religion, statut social, nationalité, groupe ethnique, état civil, préférence sexuelle, identité et expression de genre, grossesse, antécédents médicaux, existence ou non d'une infection virale ou similaire, information génétique, existence ou non d'un handicap, appartenance à un parti politique ou préférence politique, appartenance à un syndicat ou historique du service militaire.
- Je m'efforce de créer un lieu de travail équitable et positif. Je respecte les opinions et les valeurs différentes des individus et m'abstiens d'adopter un comportement qui ignore la valeur de l'individu. Je n'utilise pas de langage blessant ou agressif à l'encontre d'autrui, ni ne me livre à aucune forme d'intimidation, de harcèlement ou de violence.
- Je prends rapidement des mesures lorsque je remarque des actes de discrimination ou de harcèlement de la part de mes collègues, superviseurs, directeurs ou cadres à mon égard ou à l'égard de toute autre personne avec laquelle j'interagis au sein ou en dehors de Panasonic. Il peut s'agir de faire part immédiatement et honnêtement de mon opinion à la personne responsable ou d'apporter un soutien aux victimes de discrimination ou de harcèlement. Je signale toute discrimination ou tout harcèlement perçu. (Voir également [Signaler ou soulever des préoccupations](#))

## Ressources

## [Règles générales de Panasonic]

- "Politique DEI (Diversité, équité et inclusion) du groupe Panasonic"
- Règles sur les Droits de l'Homme et la conformité à la législation du travail (Voir aussi les règles internes applicables à votre lieu géographique, département et fonction)

## [Coordonnées]

- Département des ressources humaines

## [Pour les questions et les préoccupations]

- Consulter la ligne d'assistance mondiale [EARO](#) pour signaler ou soulever une préoccupation

## Quelques exemples de conséquences de la violation de ce Code :

## Outre les mesures disciplinaires à l'encontre des personnes responsables :

- Dans certains cas, notamment les agressions physiques ou sexuelles, le harcèlement peut constituer un crime et des sanctions pénales telles que des amendes et des peines de prison peuvent être imposées.
- Dans certains pays, les entreprises sont responsables de la mise en place de mesures préventives contre le harcèlement, notamment le harcèlement sexuel. Les entreprises qui ne mettent pas en place de telles mesures peuvent faire l'objet de sanctions administratives ou d'amendes.
- De nombreuses entreprises attendent de leurs fournisseurs qu'ils encouragent la diversité. Les fournisseurs qui ne peuvent pas répondre à ces attentes peuvent perdre des opportunités commerciales.
- Les entreprises qui laissent perdurer une culture de discrimination ou de harcèlement peuvent être confrontées à des litiges, y compris des actions collectives à grande échelle, et faire l'objet de demandes de dommages et intérêts substantiels.



## Chapitre 2.

# Notre lieu de travail



## 2. Préserver la santé et la sécurité

Les entreprises doivent offrir à tous leurs employés un environnement de travail sûr, sécurisé et sain, qui protège leur bien-être physique et mental. Être en bonne santé, se sentir en sécurité et avoir un sentiment de sécurité sont sans doute des besoins humains essentiels. "Être en bonne santé" ne signifie pas simplement l'absence de maladie ou de blessure, mais vivre énergiquement en bonne condition physique et mentale. Un environnement de travail sûr et une communication ouverte sont nécessaires pour que les travailleurs se sentent en sécurité et tirent le meilleur parti de leurs capacités.

### Notre engagement

- Reflétant la forte croyance de notre fondateur, Konosuke Matsushita, en l'esprit de "valorisation de nos employés", nous nous efforçons de fournir des lieux de travail où tous les membres de Panasonic peuvent travailler en toute sécurité et en bonne santé physique et mentale. Nous avons établi des cadres pour promouvoir la santé, la sécurité et le bien-être mental et pour identifier les aspects potentiellement dangereux et nuisibles de notre environnement de travail. Nous effectuons des évaluations des risques et apportons systématiquement des améliorations en fonction des résultats. Nous fournissons une éducation et une formation structurées pour faire progresser ces objectifs.
- Nous respectons les lois et réglementations du travail applicables aux heures de travail et aux jours fériés et nous nous efforçons d'adapter de manière appropriée les heures de travail et la nature du travail afin que les membres de Panasonic puissent avoir un mode de vie sain en conservant une bonne santé mentale et physique. (Voir également [Respecter les droits de l'homme](#))
- En plus de fournir aux membres de Panasonic tous les contrôles médicaux nécessaires, nous leur offrons également la possibilité d'en apprendre davantage sur la manière d'améliorer leur santé physique et mentale.

### Mon engagement

- J'effectue mon travail en toute sécurité, conformément aux règles et procédures internes applicables à mon travail.
- Si je remarque des activités, des équipements ou des zones de travail dangereux ou nocifs sur le lieu de travail, je le signale immédiatement à mes superviseurs ou aux personnes responsables et je demande que des mesures appropriées soient prises sans laisser le problème sans solution.
- Je participe activement aux activités et aux formations éducatives nécessaires pour maintenir et améliorer la sécurité sur le lieu de travail, et j'accueille et encourage la communication sur le lieu de travail pour améliorer la santé personnelle et le bien-être mental.
- Si je remarque un risque pour la santé ou la sécurité que je ne peux pas résoudre immédiatement par moi-même, je fais un rapport aux personnes responsables de la santé et de la sécurité ou je fais part de mes préoccupations, afin que des mesures soient prises pour réduire ou supprimer le risque. (Voir aussi [Signaler ou soulever des préoccupations](#))
- **Pour les dirigeants** Je m'efforce de maintenir et d'améliorer l'environnement de travail afin que les membres de mon équipe puissent travailler de manière sûre et saine. Je fixe des objectifs appropriés pour mon équipe, je communique correctement avec les membres de mon équipe, j'écoute leurs opinions et je m'efforce d'accroître leur motivation pour qu'ils utilisent pleinement leurs capacités.
- **Pour les dirigeants** J'observe les heures de travail des membres de mon équipe pour m'assurer qu'ils ne font pas d'heures excessives au-delà des limites légales applicables ou qu'ils ne dissimulent pas, ou ne sous-déclarent pas, leurs heures de travail réelles.

### Ressources

#### [Règles générales de Panasonic]

- Voir aussi les règles internes applicables à votre lieu géographique, département et fonction

#### [Coordonnées]

- Département des Ressources Humaines

#### [Pour les questions et les préoccupations]

- Consulter la ligne d'assistance mondiale **EAR9** pour signaler ou soulever une préoccupation

### Quelques exemples de conséquences de la violation de ce Code :

#### Outre les mesures disciplinaires à l'encontre des personnes responsables :

- La violation des lois locales sur la santé et la sécurité au travail peut entraîner des sanctions pénales. Les individus responsables peuvent être soumis à des amendes ou à des peines de prison. Les entreprises impliquées peuvent se voir imposer des pénalités financières et être obligées de cesser leurs activités jusqu'à ce que des améliorations soient apportées à la sécurité.
- De mauvaises normes de santé et de sécurité peuvent entraîner des blessures graves pour le personnel de l'entreprise et les visiteurs sur le site.
- De graves incidents de sécurité sur le lieu de travail peuvent nuire à la réputation d'une entreprise.



Nous contribuons à la  
société par une utilisation  
optimale des ressources  
de l'entreprise.



## Chapitre 3.

Les biens de  
l'entreprise et  
la protection de  
l'information

## 1. Agir dans l'intérêt de l'entreprise

En tant qu'"entité publique de la société", nous devons contribuer à la société en nous engageant dans des activités qui utilisent au mieux les ressources managériales qui nous sont confiées, notamment les ressources humaines, le capital, les terrains et les matériaux, afin de maximiser la valeur créée par nos activités commerciales. Nous ne devons jamais abuser des actifs de la société pour en faire profiter d'autres personnes de manière inappropriée ou pour poursuivre un intérêt personnel.

## Notre engagement

- Nous avons établi des règles internes pour la prévention, l'identification et la gestion des conflits d'intérêts potentiels ou réels, et nous nous assurons que ces règles sont connues et respectées.

## Mon engagement

- Je respecte les règles internes applicables en matière de prévention des conflits d'intérêts et de l'apparition de conflits d'intérêts. Je comprends que des "Conflits d'intérêts" peuvent survenir dans toute situation dans laquelle mes intérêts personnels ou mes activités personnelles, ou ceux de ma famille et de mes amis proches, entrent directement ou indirectement en conflit avec les intérêts du Groupe Panasonic. Un conflit peut survenir lorsque ces intérêts personnels affectent mes décisions ou actions commerciales chez Panasonic, ma capacité à accomplir mes tâches professionnelles chez Panasonic ou ma loyauté envers Panasonic. Même l'apparence d'un conflit d'intérêts peut créer un risque ou détériorer la confiance en Panasonic et être considérée comme un "conflit d'intérêts".
- Je ne conduis aucune affaire ou transaction de Panasonic avec un tiers dans laquelle moi-même ou les membres de ma famille ont un intérêt financier qui doit être signalé en vertu des règles internes applicables sans avoir préalablement divulgué cette information à mon superviseur ou à mon directeur.
- Je n'accepte aucun cadeau, gratification, paiement, service ou autre article de valeur de la part d'un fournisseur, d'un client, d'un partenaire commercial ou d'un concurrent, sauf si les règles internes qui me sont applicables l'autorisent.
- Pendant mes heures de travail chez Panasonic, je consacre mes efforts et mes performances à plein temps à mon travail pour Panasonic et à aucune autre activité.
- Je n'utilise pas et ne divulgue pas à un tiers des informations non publiques de Panasonic à des fins autres que celles nécessaires à l'exécution de mes tâches professionnelles pour Panasonic.
- Je suis les procédures prévues par les règles internes applicables pour divulguer rapidement tout conflit d'intérêts réel ou potentiel, et toute apparence de conflit d'intérêts, en partageant toutes les informations pertinentes.
- **Pour les dirigeants** J'examine tous les faits pertinents concernant un conflit divulgué avant de l'approuver ou de le rejeter et j'envisage les mesures appropriées pour minimiser les risques pour Panasonic découlant de ce conflit.

## Ressources

## [Règles générales de Panasonic]

- Voir aussi les règles internes applicables à votre lieu géographique, département et fonction

## [Coordonnées]

- Département des Ressources Humaines

## [Pour les questions et les préoccupations]

- Consulter la ligne d'assistance mondiale **EAR9** pour signaler ou soulever une préoccupation

## Quelques exemples de conséquences de la violation de ce Code :

## Outre les mesures disciplinaires à l'encontre des personnes responsables :

- Les conflits d'intérêts qui constituent une fraude, un vol, un abus de confiance criminel ou un délit d'initié peuvent être sanctionnés comme un crime et des sanctions pénales (amendes ou emprisonnement) peuvent être imposées.
- Même l'apparence d'un conflit d'intérêts peut donner lieu à de longues enquêtes de la part des autorités de réglementation et entraîner une perturbation importante des activités.

## Chapitre 3.

Les biens de  
l'entreprise et  
la protection de  
l'information

## 2. Communiquer avec l'extérieur

Fournir des informations précises et véridiques lors de la communication avec des personnes et des parties extérieures à Panasonic est une condition préalable pour gagner la confiance des fournisseurs, des clients, des partenaires commerciaux et de la société, et essentielle pour protéger et améliorer la valeur de notre marque.

## Notre engagement

- Nous fournissons des informations justes et précises sur nos produits, services et technologies par le biais de nos communications, annonces publiques et publicités, dans le but de mieux informer nos clients et autres parties prenantes et de renforcer ainsi la valeur de nos marques. Nous communiquons de manière transparente sur notre philosophie commerciale de base.
- Nous écoutons et apprenons continuellement des clients et de l'ensemble de la société. Nous reflétons les retours d'information dans nos activités commerciales.
- Nous fondons nos communications d'entreprise sur des faits exacts. Nos communications d'entreprise respectent la diversité, ne sont pas discriminatoires envers un groupe social, ne diffament pas et ne portent pas atteinte à la dignité personnelle d'une personne. Nous communiquons clairement conformément à ce Code et adhérons à une culture d'intégrité et de transparence.

## Mon engagement

- Je respecte les politiques mondiales applicables en matière de marque et de communication afin d'optimiser les relations entre notre entreprise et ses parties prenantes.
- Je ne contacte ou ne réponds aux demandes des médias au nom de Panasonic que si je suis autorisé par Panasonic à gérer les contacts avec les médias ou les relations avec les médias.
- Lorsque je m'exprime publiquement, je ne partage que les informations concernant Panasonic et de nos fournisseurs, clients et partenaires commerciaux qui sont non confidentielles et de notoriété publique.
- Je reste conscient et attentif lorsque je fais des déclarations qui peuvent être perçues comme étant au nom de Panasonic et je prends des mesures pour m'assurer que mes déclarations soient véridiques, appropriées et conformes aux valeurs de notre marque. Je comprends que les informations et les opinions que je partage, y compris les messages publiés sur mes réseaux sociaux personnels, peuvent être considérées comme celles de Panasonic et avoir un impact sur Panasonic et sa marque. Je ne publie sur les réseaux sociaux au nom de Panasonic que si ce rôle m'a été attribué par l'entreprise.
- Je fais de mon mieux pour m'assurer que mes commentaires ne violent pas les droits de propriété intellectuelle des tiers. Je m'assure que mes commentaires n'enfreignent les règles internes applicables concernant la sécurité de l'information.
- Je respecte les opinions, les identités et la vie privée des autres dans mes communications et commentaires publics.

## Ressources

## [Règles générales de Panasonic]

- Règles opérationnelles de la politique relative aux médias numériques
  - Lignes directrices du groupe Panasonic en matière de médias sociaux
  - Politique générale ISM
- (Voir aussi les règles internes applicables à votre lieu géographique, département et fonction)

## [Coordonnées]

- Équipe Branding et Communication
- Équipe chargée des relations avec les investisseurs.
- Équipe chargée de la sécurité de l'information.

## [Pour les questions et les préoccupations]

- Consulter la ligne d'assistance mondiale **EARO** pour signaler ou soulever une préoccupation

## Quelques exemples de conséquences de la violation de ce Code :

## Outre les mesures disciplinaires à l'encontre des personnes responsables :

- Les individus qui enfreignent les droits de propriété intellectuelle ou divulguent des secrets commerciaux ou des informations personnelles peuvent être soumis à des amendes pénales, voire à des peines d'emprisonnement dans certains pays. Les entreprises où travaillent ces individus peuvent également faire l'objet de poursuites pénales ou d'autres sanctions.
- La fuite d'informations sur des sociétés cotées en bourse vers les médias peut avoir un impact significatif sur le cours des actions, violer les lois et réglementations sur les valeurs mobilières et nuire aux investisseurs. Des amendes administratives ou des sanctions pénales (amendes, emprisonnement) peuvent également être imposées en fonction des circonstances.

## Chapitre 3.

## Les biens de l'entreprise et la protection de l'information

## 3. Protéger et utiliser les actifs de l'entreprise

Il en va de notre responsabilité de faire le meilleur usage des actifs et ressources qui nous sont confiés par l'entreprise pour optimiser la valeur que nous créons grâce à nos activités commerciales, pour le bénéfice de la société. La protection et l'utilisation de nos actifs, y compris les actifs financiers, les biens immobiliers, les équipements, la propriété intellectuelle, les informations commerciales et les marques, sont des conditions préalables essentielles pour que Panasonic puisse agir en tant qu'entité publique de la société, conformément à la vision de notre fondateur, Konosuke Matsushita. Il est essentiel que chacun de nous prenne cette responsabilité au sérieux.

## Notre engagement

## 1. La protection et l'utilisation de nos actifs

- Nous mettons en place des règles et des procédures pour acquérir, protéger et utiliser les actifs de Panasonic efficacement en conformité avec les lois et règlements et optimiser la croissance de notre activité et la valeur de l'entreprise.

## 2. La sécurité de l'information

- Nous respectons les actifs (y compris l'information, la propriété intellectuelle et les marques) de nos partenaires commerciaux et autres tiers.

## 3. La marque

- Nous comprenons que les besoins en matière de sécurité de l'information évoluent rapidement. Nous nous adaptons à ces évolutions en cours et mettons régulièrement à jour nos règles internes.

- Nous protégeons nos propres informations, ainsi que celles des autres personnes en notre possession, contre la menace de cyberattaques.

- Nous maintenons des règles internes et directives visant à protéger l'identité unique et la continuité de notre marque, qui représente nos valeurs et constitue notre lien avec le reste de la société.

- Nous n'autorisons pas les tiers à utiliser la marque de notre entreprise, sauf si une raison particulière le justifie.

## Mon engagement

## 1. La protection et l'utilisation des actifs

- Je n'utilise les actifs de notre entreprise (y compris les informations, la propriété intellectuelle et les marques) que conformément aux règles internes applicables et uniquement pour la bonne marche des affaires. Je ne commets aucun acte qui porte atteinte à la valeur de nos actifs, comme le vol ou l'utilisation non autorisée. Je fais de mon mieux pour protéger les actifs de notre entreprise contre toute perte.

- J'utilise les actifs d'autrui uniquement dans la mesure permise et uniquement pour la bonne marche des affaires.

- Je crée, acquiers et protège la propriété intellectuelle de Panasonic (y compris les données) et j'en fais un usage stratégique conformément aux règles internes applicables.

- Je respecte les droits des autres sur leur propre propriété intellectuelle et fais de mon mieux pour ne pas enfreindre cette propriété intellectuelle.

- Je reconnais que les informations sur la stratégie de gestion, les informations techniques, les informations personnelles et les autres informations commerciales de Panasonic sont des actifs importants de notre société. Je traite et efface ces informations avec soin et conformément aux règles internes applicables afin de les protéger contre tout accès non autorisé, toute falsification et toute fuite.

- J'examine soigneusement si je dois recevoir des informations de tiers. Lorsque je reçois des informations de tiers, je prends des mesures au moins similaires pour protéger la confidentialité et empêcher les fuites pour les informations de Panasonic.

- Je ne divulgue ni ne partage avec d'autres des informations non publiques que je reçois dans le cadre de mon travail sans autorisation.

- Lorsque je quitterai mon emploi chez Panasonic, je restituerai toute information non publique de Panasonic et de tiers que j'ai reçue dans l'exercice de mon rôle chez Panasonic et je ne la divulguerai ni ne l'utiliserai par la suite.

- J'utilise notre marque conformément aux règles internes applicables.

- J'affiche notre marque de manière respectueuse dans les activités de communication de l'entreprise.

## Ressources

## [Règles générales de Panasonic]

- Règles de base en matière de propriété intellectuelle
- Politique générale ISM
- Règles de base du groupe Panasonic pour la gestion de la marque
- Règles opérationnelles du groupe Panasonic pour la gestion des marques (Voir aussi les règles internes applicables à votre lieu géographique, département et fonction)

## [Coordonnées]

- Équipe chargée de la propriété intellectuelle
- Équipe chargée de la sécurité de l'information
- Équipe Branding et Communication

## [Pour les questions et les préoccupations]

- Consulter la ligne d'assistance mondiale **EARS** pour signaler ou soulever une préoccupation

## Quelques exemples de conséquences de la violation de ce Code :

## Outre les mesures disciplinaires à l'encontre des personnes responsables :

- Le vol d'actifs et de secrets commerciaux et la violation de la propriété intellectuelle sont des délits dans de nombreux pays. Les personnes impliquées peuvent être emprisonnées ou condamnées à une amende. Les victimes peuvent demander le paiement de dommages et intérêts.
- La divulgation de secrets commerciaux d'une autre entreprise sans autorisation peut être considérée comme une divulgation illégale et faire l'objet de sanctions pénales telles que des amendes ou une peine de prison. Cela peut également s'appliquer aux nouveaux employés qui partagent des secrets commerciaux de leur ancien employeur.
- L'utilisation non autorisée de marques en dehors du cadre d'un accord de licence avec le détenteur des droits peut entraîner des problèmes de fiscalité internationale.

## Chapitre 3.

## Les biens de l'entreprise et la protection de l'information

## 4. Conserver et divulguer les données de l'entreprise

Les titres de Panasonic sont cotés en bourse dans plusieurs pays, dont le Japon. Les investisseurs et régulateurs s'attendent à recevoir des informations précises et opportunes sur nos activités commerciales. Nos partenaires commerciaux comptent sur les informations financières et autres que nous choisissons de divulguer lorsqu'ils acceptent de faire affaire avec nous. Nos dirigeants prennent des décisions sur notre stratégie commerciale en se basant sur les rapports et les données internes que nous conservons. Pour maintenir la confiance et mener nos activités de manière responsable avec les ressources qui nous sont confiées par la société, il est important que nous n'induisions personne en erreur avec les informations que nous conservons et divulguons.

## Notre engagement

- Nos pratiques comptables sont conformes aux lois et réglementations en vigueur ainsi qu'aux principes comptables généralement admis et sont toujours fondées sur le principe d'équité et d'honnêteté. Nous préparons des registres financiers précis reflétant les résultats des opérations et la situation financière de notre société. En tant qu'entité publique de la société, nous divulguons également de manière appropriée nos résultats d'exploitation et nos informations financières aux clients, actionnaires, investisseurs, membres de Panasonic et autres parties prenantes.
- Nous établissons et maintiendrons des contrôles internes afin d'assurer la confiance et l'assurance dans les rapports financiers de l'ensemble du groupe Panasonic et de garantir la divulgation opportune et appropriée des informations de la société, y compris les informations financières.
- Nous divulguons des informations conformément aux lois et réglementations en vigueur, et de plus si nous le jugeons nécessaire, comme les informations relatives à l'ESG (Environnement, Social et Gouvernance). Nous suivons des procédures de contrôle interne appropriées pour nous assurer que les informations que nous divulguons sont justes, précises et adéquates.
- Nous établissons et maintenons des règles internes pour garantir que les documents et les informations sont enregistrés, stockés et éliminés de manière appropriée.
- Nous sommes une entreprise très transparente, qui écoute humblement les évaluations et les demandes de nos clients, que nous nous efforçons d'intégrer dans nos activités commerciales.
- Nous payons des impôts dans des pays et régions du monde entier, comme il se doit, sur nos activités commerciales.

## Mon engagement

- Je n'adopte jamais de comportement inapproprié tel que la fraude ou la falsification des performances et des résultats de l'entreprise, des documents réglementaires soumis aux organisations gouvernementales et d'autres rapports internes et externes. J'effectue mon travail, y compris toutes les transactions, en conformité avec les procédures internes approuvées.
- Je ne m'engage pas dans des comportements ou des procédures qui violent les règles internes dans le but d'atteindre des objectifs financiers ou des résultats commerciaux, y compris des objectifs de vente et de profit.
- Je traite toutes les demandes de remboursement de frais, y compris les demandes relatives aux voyages d'affaires, aux cadeaux et aux divertissements, de manière appropriée et conformément aux règles internes applicables.

## Ressources

## [Règles générales de Panasonic]

- Principes comptables
- Règlementation comptable
- Règles de base du groupe Panasonic pour la gestion de la marque (Voir aussi les règles internes applicables à votre lieu géographique, département et fonction)

## [Coordonnées]

- Équipes chargées de la comptabilité, des finances et des relations avec les investisseurs
- Équipe juridique et de conformité

## [Pour les questions et les préoccupations]

- Consulter la ligne d'assistance mondiale **EARG** pour signaler ou soulever une préoccupation

## Quelques exemples de conséquences de la violation de ce Code :

## Outre les mesures disciplinaires à l'encontre des personnes responsables :

- Les entreprises qui soumettent de fausses informations financières ou autres aux organes gouvernementaux ou aux autorités fiscales peuvent faire l'objet d'amendes pénales et de sanctions fiscales. Les personnes impliquées peuvent également faire l'objet de sanctions pénales (amendes, emprisonnement).
- La publication d'informations trompeuses peut constituer une violation des lois et règlements sur les valeurs mobilières, détruire la confiance dans une entreprise et causer un préjudice considérable à la valeur de la marque d'une entreprise. Des amendes administratives ou des sanctions pénales (amendes, emprisonnement) peuvent être imposées en fonction des circonstances.
- Les personnes qui soumettent des notes de frais malhonnêtes ou qui déclarent des ventes ou d'autres données de performance supérieures à la quantité effectivement réalisée pour atteindre des objectifs de primes ou de commissions peuvent commettre une fraude à l'encontre de leur employeur et être soumises à des sanctions pénales telles que des amendes ou des peines d'emprisonnement.



Nous menons nos transactions de manière juste, éthique et conforme à la loi, instaurant un climat de confiance dans nos relations avec nos clients et partenaires commerciaux.



## Chapitre 4.

Nos relations  
commerciales

## 1. Protéger contre la corruption

La philosophie commerciale de Panasonic est de fournir les meilleurs produits et solutions d'une manière juste et honnête dans toutes ses relations commerciales. Cela conduit à de plus grandes opportunités commerciales. Nous rejetons fermement tout profit tiré d'actes de corruption impliquant des fonctionnaires ou d'autres partenaires commerciaux.

## Notre engagement

- Nous ne tolérons aucun acte de corruption dans nos relations avec les fonctionnaires gouvernementaux ou avec d'autres partenaires commerciaux, ni même l'apparence de corruption.
- Nous avons établi des règles et des procédures internes pour gérer et atténuer les risques liés aux relations avec les intermédiaires tiers, les intermédiaires de vente et les prestataires de services administratifs et pour nous prémunir contre la corruption impliquant des tiers. Nous effectuons un contrôle préalable de nos partenaires commerciaux. Nos contrats avec les intermédiaires interdisent les pots-de-vin et la corruption. Si nous pensons raisonnablement que l'un de nos partenaires commerciaux est associé à des actes de corruption qui ne sont pas corrigés avec satisfaction, nous pouvons prendre des mesures pouvant aller jusqu'à la suspension, le non-renouvellement ou la résiliation de toute relation d'affaires pertinente.
- Nous avons établi et appliquons rigoureusement des règles internes concernant l'offre de cadeaux et de divertissements avec des représentants du gouvernement et d'autres tiers.
- Nous interdisons à nos membres d'offrir tout avantage ou soutien à un fonctionnaire pour encourager ou accélérer une procédure ou une décision gouvernementale ou réglementaire de routine, à l'exception des paiements officiellement spécifiés par la loi ou la réglementation. Ces paiements interdits sont souvent appelés "paiements de facilitation" et comprennent, par exemple, les paiements de petits montants demandés par des fonctionnaires pour accélérer ou compléter le dédouanement ou d'autres procédures d'approbation gouvernementales.

## Mon engagement

- Je respecte les règles internes applicables en matière de lutte contre la corruption et de prévention des pots-de-vin.
- Je ne fournis ni n'offre aucun avantage à un fonctionnaire ou à un tiers, y compris les fournisseurs, les clients ou les partenaires commerciaux (ou leurs parents ou contacts proches), afin d'influencer de manière inappropriée une décision concernant les affaires de Panasonic ou d'obtenir ou de maintenir un avantage commercial inapproprié, même si le fait de fournir un avantage est habituel sur le marché local. Un "avantage" peut prendre de nombreuses formes, par exemple : de l'argent liquide, des équivalents d'argent liquide tels que des cartes-cadeaux, des cartes de transport (taxi, train, bus), des chèques-cadeaux, des coupons-cadeaux, des prêts et des miles de grand voyageur, des cadeaux, des repas, des voyages et d'autres formes d'hospitalité ou de divertissement, des crédits de service, des contributions politiques ou caritatives, des dons, des parrainages, des emplois ou des opportunités commerciales et des stages (rémunérés ou non).
- Je n'encourage ni ne demande à quiconque de me fournir un avantage, à moi ou à l'un de mes proches, ni d'accepter un avantage de la part d'un fonctionnaire ou d'un tiers fournisseur, client ou partenaire commercial, en échange d'un quelconque avantage commercial.
- Je conduis les transactions commerciales conformément aux règles internes applicables, y compris le filtrage des intermédiaires tiers, des intermédiaires de vente et des prestataires de services administratifs pour le risque de corruption et de pots-de-vin.
- Je respecte les règles et procédures internes applicables lorsque je mène des activités au nom de notre entreprise, telles que les contributions gouvernementales, les dons, les parrainages, le lobbying, l'emploi/l'engagement de personnes, les fusions/acquisitions et les coentreprises.

## Ressources

## [Règles générales de Panasonic]

- Politique globale anti-corruption
- Règles sur la gestion des risques liés aux intermédiaires tiers pour la lutte contre la corruption
- Règles sur les cadeaux et l'hospitalité pour la lutte contre la corruption
- Règles sur les conflits d'intérêts

(Voir aussi les règles internes applicables à votre lieu géographique, département et fonction)

## [Information publique]

- Directive de lutte contre la corruption (Pour les partenaires commerciaux)

## [Coordonnées]

- Équipe juridique et de conformité

## [Pour les questions et les préoccupations]

- Consulter la ligne d'assistance mondiale **EARO** pour signaler ou soulever une préoccupation

## Quelques exemples de conséquences de la violation de ce Code :

## Outre les mesures disciplinaires à l'encontre des personnes responsables :

- La corruption de fonctionnaires est illégale dans tous les pays dans lesquels Panasonic opère. Plusieurs pays interdisent également la corruption de tiers du secteur privé, tels que les fournisseurs, les clients et les partenaires commerciaux. Les personnes impliquées sont passibles d'amendes pénales ou d'emprisonnement et les entreprises qu'elles représentent peuvent être confrontées à de graves pénalités financières.
- En vertu des lois de certains pays et régions, même la corruption qui se produit en dehors de ces pays peut entraîner des amendes et des sanctions pénales et des dommages tels que des amendes ou des peines d'emprisonnement.
- Toute association avec la corruption peut gravement ternir la réputation d'une entreprise. Les entreprises impliquées peuvent être exclues des affaires gouvernementales à l'avenir et d'autres entreprises privées peuvent être réticentes à faire des affaires avec elles.

## Chapitre 4.

Nos relations  
commerciales

## 2. Respecter nos engagements et assurer la sécurité de nos produits et services

Nous menons toujours nos activités avec équité et honnêteté et nos clients attendent le meilleur. Nous ne pouvons continuer à respecter les engagements que nous prenons envers nos clients et la société qu'en priorisant la conformité aux exigences légales et aux spécifications de nos clients en matière de sécurité et de qualité de nos produits.

## Notre engagement

- Nous accordons la plus grande priorité à la sécurité et à la qualité des produits et des services dans toutes les activités de conception, de développement, de fabrication, de marketing et de vente.
- Nous avons établi les procédures internes nécessaires pour nous conformer à toutes les exigences applicables, y compris les lois, les règlements, les normes de qualité et les engagements contractuels que nous prenons envers nos clients.
- Nous nous conformons aux réglementations applicables à notre activité, notamment en obtenant les permis, licences et qualifications nécessaires. Nous veillons également à ce que tous les membres de Panasonic se conforment aux réglementations applicables, notamment en s'assurant qu'ils possèdent les qualifications nécessaires pour remplir leur rôle.
- Si nous recevons des informations concernant la sécurité de nos produits ou services, ou si nous soupçonnons qu'une exigence a été violée, nous enquêtons rapidement sur la question et en déterminons la cause. Si nous identifions un problème de sécurité potentiel, nous coopérons pleinement et de manière transparente avec les autorités publiques, en prenant rapidement des mesures si nécessaire pour éliminer les menaces sérieuses pour la santé et la sécurité publiques et pour empêcher toute récurrence.
- Nous développons de meilleurs produits et services en termes de sécurité, de qualité, de performance, de conception, d'accessibilité financière, de respect de l'environnement et de facilité d'utilisation, nous garantissons et améliorons la sécurité pour divers utilisateurs et nous permettons à un large éventail de personnes d'accéder à ces produits et services sans que cela ne nuise à leur vie et à la société.
- Nous mettons en œuvre des mesures pour fournir à nos clients des produits et des services qui utilisent des technologies de l'information sûres et sécurisées.
- Afin de prévenir les accidents et de garantir une utilisation sûre de nos produits et services, nous fournissons à nos clients des instructions et des explications faciles à comprendre sur la manière d'utiliser correctement nos produits et services. Nous veillons également à ce que toutes nos activités connexes, de l'installation des produits à l'entretien et à la réparation après-vente, soient menées de manière sûre et responsable.

## Mon engagement

- J'effectue mon travail en étant attentif à la sécurité et à la qualité de nos produits et services.
- Je ne falsifie pas ou ne déclare pas de manière inexacte les performances ou les résultats des tests afin de satisfaire aux exigences applicables, notamment les lois, les règlements, les normes de qualité et les engagements contractuels que nous prenons envers nos clients.
- Je comprends et je respecte les informations et la formation fournies par l'entreprise concernant les lois, les règlements et les normes applicables aux produits et services sur lesquels je travaille et les engagements pris envers nos clients. Si je ne suis pas sûr, je pose des questions à mon responsable ou au(x) service(s) concerné(s) jusqu'à ce que ce soit clair.
- J'acquies correctement les qualifications, certifications et licences que notre entreprise m'informe être nécessaires pour mon travail. Lorsque mon rôle exige une qualification, une licence ou toute autre certification, je n'exercerai pas l'activité concernée avant d'avoir obtenu la certification nécessaire.
- Je signale ou soulève rapidement une préoccupation si j'ai connaissance d'une information concernant la sécurité des produits et services, ou d'une violation présumée de toute exigence. (Voir également Signaler ou soulever des préoccupations)
- Si je pense que les procédures que je dois suivre ne sont pas pratiques ou impossibles à respecter, ou qu'elles n'ont pas de sens compte tenu de ma formation ou de mes qualifications, je pose des questions à mon superviseur ou à mon responsable ou je fais part de mes préoccupations.
- **Pour les dirigeants** Je me renseigne de manière proactive sur les exigences légales et réglementaires applicables au processus de fabrication, aux produits et aux services relevant de mon domaine de responsabilité, y compris les exigences locales relatives au lieu de fabrication, au point de vente, à la livraison et à l'utilisation finale. Je partage ces informations avec mon équipe. Je tiens compte de ces exigences et j'affecte à chaque tâche des membres de Panasonic possédant les compétences, l'expertise et les qualifications appropriées.

## Ressources

## [Règles générales de Panasonic]

- Règles opérationnelles pour l'administration de la qualité
  - Règles opérationnelles pour la conception universelle
  - Règles opérationnelles pour la sécurité des produits
- (Voir aussi les règles internes applicables à votre lieu géographique, département et fonction)

## [Coordonnées]

- Équipe chargée de la qualité
- Équipe chargée de la conception

## [Pour les questions et les préoccupations]

- Consulter la ligne d'assistance mondiale **EARS** pour signaler ou soulever une préoccupation

## Quelques exemples de conséquences de la violation de ce Code :

## Outre les mesures disciplinaires à l'encontre des personnes responsables :

- Dans de nombreux pays, les fabricants peuvent être tenus pour responsables de la défectuosité d'un produit qui cause des dommages à des personnes ou à des biens physiques et peuvent faire l'objet d'importantes demandes de dommages-intérêts.
- Les entreprises responsables de défauts qui causent des blessures ou des dommages graves peuvent également faire l'objet de poursuites pénales, entraînant de lourdes sanctions financières, et les individus peuvent également être soumis à des sanctions pénales telles que des amendes ou des peines d'emprisonnement.
- Les entreprises peuvent être confrontées à des enquêtes perturbatrices sur des problèmes de sécurité ou la fourniture de fausses informations. Les organismes de réglementation peuvent exiger de l'entreprise responsable qu'elle fasse des déclarations publiques ou procède à des rappels de produits. Les certifications de produits peuvent être retirées et les ventes suspendues.
- Le fait de ne pas obtenir les autorisations, licences et certifications nécessaires peut constituer une violation des lois et règlements en vigueur, comprenant le risque d'être soumis à des pénalités financières, des sanctions administratives et des peines d'emprisonnement pour les individus et les entreprises.

## Chapitre 4.

Nos relations  
commerciales

## 3. Mettre en place des chaînes d'approvisionnement équitables et transparentes

Nos fournisseurs sont des partenaires commerciaux essentiels qui nous aident à fournir des produits qui apportent la valeur recherchée par nos clients. Nous travaillons avec nos fournisseurs dans le cadre d'une relation de confiance mutuelle afin d'améliorer nos performances. Nous construisons des chaînes d'approvisionnement durables avec nos fournisseurs, en nous approvisionnant en matériaux et services dans le respect de la responsabilité sociale de l'entreprise et des lois et réglementations locales, afin de fournir à nos clients des produits et services de haute qualité, compétitifs et pouvant être utilisés en toute sécurité.

## Notre engagement

- Nous adhérons pleinement à notre déclaration sur l'approvisionnement propre et, sur la base de notre philosophie selon laquelle une entreprise est une "entité publique de la société", nous effectuons des transactions avec des fournisseurs mondiaux sur une base équitable et transparente.
- Avec nos fournisseurs, nous nous engageons dans des activités d'approvisionnement de manière responsable, en tenant dûment compte des attentes de la société en matière de droits de l'homme, de pratiques de travail, de santé et de sécurité, de protection de l'environnement, de contrôle des exportations et de sécurité des informations. Nous nous conformons aux lois, règlements et normes internationales en vigueur dans le cadre de nos activités d'approvisionnement.
- Nous avons établi des lignes directrices pour la promotion de la RSE dans la chaîne d'approvisionnement et nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils s'y conforment.

## Mon engagement

- Je ne laisserai pas mon intérêt personnel influencer le processus de passation de marchés. Je conduis toutes les transactions avec les fournisseurs sur une base équitable et transparente, conformément aux politiques et procédures internes. (Voir aussi [Agir dans l'intérêt de l'entreprise](#))
- Je comprends l'importance de respecter des normes éthiques strictes pour établir une relation saine avec les fournisseurs et permettre à la concurrence de s'exercer de manière équitable et transparente. À moins que les règles internes applicables ne l'autorisent, je n'accepte ni n'échange d'invitations ou de cadeaux, y compris les repas, les divertissements ou les frais et dépenses de voyage, avec aucun partenaire commercial, y compris les fournisseurs et les clients. (Voir également [Protection contre la corruption](#))
- Si j'ai connaissance d'un comportement qui enfreint les interdictions de notre entreprise en matière de transactions commerciales injustes ou non transparentes, je prends les mesures nécessaires sous mon contrôle pour remédier à ce comportement et je signale mes préoccupations. (Voir également [Signaler ou soulever des préoccupations](#))
- Lorsque les règles internes applicables en matière d'achat responsable en biens et services l'exigent, j'exige des fournisseurs avec lesquels je travaille de se conformer aux lois, réglementations et normes sociales en vigueur, de respecter notre philosophie de gestion et le présent Code, de prendre dûment en considération l'environnement, les droits de l'homme, la santé et la sécurité de leur personnel et du personnel de leur chaîne d'approvisionnement, et de préserver la confidentialité des informations importantes. J'applique les procédures définies dans nos règles internes, y compris la confirmation de la mise en œuvre de ce qui précède par nos fournisseurs. (Voir également [Préserver la santé et de la sécurité](#), [Protéger et utiliser les actifs de notre entreprise](#), [Respect des droits de l'homme](#) et [Protéger notre environnement](#))

## Ressources

## [Règles générales de Panasonic]

- Politique mondiale de lutte contre les pots-de-vin et la corruption
- Règles de conformité de la chaîne d'approvisionnement (Voir aussi les règles internes applicables à votre lieu géographique, département et fonction)

## [Information publique]

- Politique d'achat
- [Déclaration sur les marchés publics propres](#)
- [Normes relatives aux achats écologiques](#)
- [Directives pour la promotion de la RSE dans la chaîne d'approvisionnement](#)

## [Coordonnées]

- Équipe chargée des achats
- Équipe juridique et conformité

## [Pour les questions et les préoccupations]

- Consulter la ligne d'assistance mondiale [EARO](#) pour signaler ou soulever une préoccupation

## Quelques exemples de conséquences de la violation de ce Code :

## Outre les mesures disciplinaires à l'encontre des personnes responsables :

- Dans certains pays, la corruption entre entreprises privées peut constituer un délit pénal et des amendes ou des peines d'emprisonnement peuvent être imposées. (Voir également [Protection contre la corruption](#))
- L'attribution de contrats à des fournisseurs sur la seule base d'une relation personnelle peut créer des risques de conflit d'intérêts. (Voir aussi [Agir dans l'intérêt de l'entreprise](#))
- Pour s'aligner sur les normes internationales, de nombreux pays ont adopté des lois/réglementations visant à protéger les droits de l'homme dans les chaînes d'approvisionnement. Des sanctions pénales (amendes) ou administratives (telles que des amendes administratives, l'exclusion des appels d'offres publics et la divulgation publique) peuvent être imposées aux entreprises en cas de violation. Des sanctions pénales telles que des amendes ou des peines d'emprisonnement peuvent être imposées à des particuliers en cas de violations graves.
- Certains pays/régions imposent des obligations légales de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et d'impact environnemental tout au long de la chaîne d'approvisionnement. De nombreux clients fixent des attentes élevées en matière de droits de l'homme et de durabilité dans la chaîne d'approvisionnement dans leurs contrats avec les fournisseurs, soit pour se conformer aux lois locales, soit pour s'aligner sur les valeurs de leur entreprise. Les entreprises qui ne répondent pas à ces attentes peuvent être exclues des opportunités commerciales.

## Chapitre 4.

Nos relations  
commerciales

## 4. Interagir avec les organismes gouvernementaux

Traiter avec des organismes publics n'est pas la même chose que traiter avec une entreprise privée ou un particulier. Les entreprises privées qui interagissent avec les organismes gouvernementaux et les entreprises d'État sont souvent tenues à des normes d'intégrité et de transparence plus élevées et doivent suivre des règles spécifiques, notamment en matière d'éthique et de partage d'informations dans le cadre des procédures d'appel d'offres et de marchés publics. Panasonic et tous ses membres doivent comprendre et respecter les règles uniques qui s'appliquent lorsqu'ils font des affaires avec des organismes gouvernementaux et des entreprises d'État.

## Notre engagement

- Nous traitons avec les organismes gouvernementaux de manière juste, équitable et transparente. Nous veillons à ce que nos communications avec les organismes publics ne soient pas trompeuses ou mensongères.
- Nous nous conformons à toutes les règles, lois et réglementations applicables aux contrats gouvernementaux, y compris dans les transactions commerciales ordinaires dans lesquelles un organisme public est le client final.
- Nous formons et éduquons nos membres pour qu'ils ne se livrent pas à des comportements répréhensibles tels que les pots-de-vin, la corruption ou les comportements anticoncurrentiels dans les transactions d'appel d'offres et de passation de marchés avec les organismes publics. (Voir également [Protection contre la corruption](#) et [Bâtir notre activité sur la confiance et la concurrence loyale](#))
- Nous divulguons toutes les informations requises lorsqu'on nous le demande dans le cadre de nos relations avec les organismes publics.
- Nous ne participons à aucun contrat ou opération d'appel d'offres lorsque nous sommes en mesure d'influencer la prise de décision des organismes publics, par exemple lorsque nous aidons un organisme public à élaborer ses règles d'appel d'offres ou de passation de marchés, ou lorsque nous aidons un organisme public à évaluer les offres des autres parties.

## Mon engagement

- Si je suis responsable d'une transaction avec un organisme gouvernemental (y compris lorsqu'un organisme gouvernemental est le client final), je m'assurerai d'abord que je comprends les déclarations faites par Panasonic dans la section "Notre engagement" ci-dessus et que je me conforme à toutes les règles internes applicables relatives aux transactions avec les organismes gouvernementaux.
- Avant de soumissionner pour un marché public, je me familiarise avec les règles d'approvisionnement de l'organisme public concerné. Je m'assure que toute offre que je sou mets est conforme à ces règles.
- Lorsque je traite avec un organisme public, je ne tente pas de manière inappropriée d'obtenir des informations de la part de l'organisme public, y compris des informations relatives à la sélection des contractants ou des détails sur les offres des concurrents.
- Lorsque je reçois une demande d'information de la part d'un organe gouvernemental ou une proposition de travail de la part de personnes liées au gouvernement, je consulte et je suis les instructions de mes supérieurs (qui peuvent demander à consulter le service juridique et de conformité), le cas échéant.
- Je signale toute préoccupation ou tout écart de conduite que je constate dans le cadre d'un contrat avec un organisme gouvernemental ou d'une relation avec un organisme gouvernemental.
- Si j'ai l'intention d'offrir un cadeau, y compris un cadeau d'usage, à un fonctionnaire, je m'assure d'abord que je me conforme à toutes les règles internes applicables et que je suis les procédures requises.

## Ressources

## [Règles générales de Panasonic]

- Politique mondiale de lutte contre les pots-de-vin et la corruption
- Règles relatives aux cadeaux et à l'hospitalité pour la lutte contre la corruption (Voir aussi les règles internes applicables à votre lieu géographique, département et fonction)

## [Coordonnées]

- Equipe juridique et conformité

## [Pour les questions et les préoccupations]

- Consulter la ligne d'assistance mondiale  pour signaler ou soulever une préoccupation

## Quelques exemples de conséquences de la violation de ce Code :

## Outre les mesures disciplinaires à l'encontre des personnes responsables :

- Les personnes impliquées dans une mauvaise conduite ou dans des transactions frauduleuses avec des gouvernements peuvent commettre un délit et encourir des amendes ou une peine de prison.
- Dans certains pays, les entreprises impliquées dans des actes tels que le truquage d'offres ou les fausses déclarations dans le cadre de leurs relations avec le gouvernement peuvent être exclues des futurs marchés publics et se voir imposer des amendes pénales et d'autres sanctions financières.

## Chapitre 4.

Nos relations  
commerciales

## 5. Développer notre activité sur la confiance et la concurrence loyale

Nous nous efforçons de fournir des produits et des services supérieurs à ceux de nos concurrents et de satisfaire les besoins de nos clients grâce à une concurrence ouverte et loyale.

## Notre engagement

- Nous respectons et encourageons une concurrence ouverte et équitable.
- Nous nous conformons aux lois et règlements en matière de concurrence.
- Nous ne nous engageons pas dans des comportements anticoncurrentiels interdits, tels que l'accord avec d'autres sociétés pour contrôler les prix ou d'autres conditions de vente, la collusion avec d'autres parties dans des opérations d'appel d'offres pour s'assurer qu'un soumissionnaire particulier gagne ou perde ou tout autre comportement qui affecte illégalement la liberté de nos concurrents et partenaires commerciaux de prendre des décisions commerciales indépendantes.
- Nous nous engageons à accroître la confiance des consommateurs dans Panasonic en fournissant des produits et des services de la plus haute qualité et en fournissant des informations précises à nos clients.

## Mon engagement

- Je respecte les règles internes applicables en matière de relations avec les concurrents.
- Je ne divulgue aucune information sensible et non publique à nos concurrents, y compris le partage d'intentions concernant les décisions futures en matière de prix, qui pourraient avoir un impact sur la concurrence, comme les prix de gros ou de détail de nos composants ou produits finis, la quantité, la qualité, les performances, les spécifications, la répartition des clients, les marchés, les catégories et autres conditions de vente de nos garanties de produits ou de services, ou la part de marché de nos produits ou services.
- Avant de répondre à toute invitation de concurrents ou d'assister à toute réunion ou appel avec des concurrents, j'examinerai l'ordre du jour prévu pour tout sujet susceptible d'impliquer la divulgation d'informations sensibles par tout participant et je demanderai toute autorisation préalable nécessaire pour participer à l'événement.
- Je rejette toute invitation de nos concurrents à partager des informations sensibles et je me retire de la discussion. Je signale immédiatement toute invitation de ce type à l'équipe juridique et de conformité.
- Je n'adopte pas de comportement anticoncurrentiel, tel que contrôler ou chercher à contrôler le prix auquel nos clients proposent nos produits à la vente, abuser d'une position dominante sur le marché pour forcer les fournisseurs, les vendeurs ou les clients à accepter des conditions inéquitable ou d'autres pratiques commerciales déloyales.
- Je ne fais pas de déclarations non fondées ou mensongères ni de publicité trompeuse sur les produits et services de Panasonic.

## Ressources

## [Règles générales de Panasonic]

- Règles concernant l'activité et les relations avec les concurrents
- Normes opérationnelles Activité et relations avec les concurrents (Voir aussi les règles internes applicables à votre lieu géographique, département et fonction)

## [Coordonnées]

- Équipe juridique et conformité

## [Pour les questions et les préoccupations]

- Consulter la ligne d'assistance mondiale  pour signaler ou soulever une préoccupation

## Quelques exemples de conséquences de la violation de ce Code :

## Outre les mesures disciplinaires à l'encontre des personnes responsables :

- En cas de comportement anticoncurrentiel, les entreprises peuvent être soumises à de lourdes sanctions financières et les particuliers à des amendes ou à des peines de prison.
- Dans certains pays/régions, les comportements anticoncurrentiels en dehors du territoire des entreprises peuvent également faire l'objet de sanctions similaires s'ils restreignent la libre concurrence sur leurs marchés.
- Les entreprises peuvent être tenues responsables si leurs partenaires commerciaux ont été lésés par leur comportement anticoncurrentiel. Dans certains pays, les parties lésées, comme les consommateurs, peuvent tenter des actions collectives.
- Dans certains pays, outre les comportements anticoncurrentiels liés aux produits ou aux services, les activités restreignant la concurrence sur le marché du travail (telles que la fixation des salaires, les accords de non-prélèvement ou de non-sollicitation) sont également interdites et soumises à des sanctions similaires.
- Les fausses déclarations et la publicité frauduleuse peuvent entraîner à la fois des sanctions administratives et des sanctions pénales se traduisant par des amendes ou des peines d'emprisonnement pour les particuliers et des amendes pour les entreprises.

## Chapitre 4.

Nos relations  
commerciales

## 6. Faire du commerce international

Nous menons nos activités dans le but d'améliorer le bien-être et la qualité de vie des personnes dans le monde entier. Des restrictions commerciales et des sanctions économiques ont été établies dans les pays et régions où nous menons nos activités commerciales et sont en constante évolution. Nous devons comprendre et respecter pleinement ces lois et réglementations au fur et à mesure que nous étendons et développons nos activités commerciales mondiales.

## Notre engagement

- Nous nous conformons à toutes les lois et réglementations relatives à l'importation et à l'exportation, y compris les contrôles d'exportation, les réglementations douanières et les sanctions qui s'appliquent aux transactions commerciales impliquant nos produits, services, logiciels, technologies et données techniques. Cela inclut les exigences qui peuvent s'appliquer aux activités qui se déroulent à l'étranger.
- Nous obtenons toutes les licences et tous les permis nécessaires à l'expédition de nos produits et au partage des informations techniques.
- Nous procédons aux vérifications et aux filtrages nécessaires de nos partenaires commerciaux et des parties liées, des cibles d'investissement et des sources de capitaux pour nous assurer que nos transactions commerciales sont conformes à toutes les restrictions applicables concernant les personnes, entités, régions ou pays sanctionnés.
- Nous interdisons toute relation avec les organisations terroristes et les groupes criminels organisés et nous nous opposons fermement à toute demande émanant de ces parties.

## Mon engagement

- Je respecte les règles internes applicables en matière de contrôle des exportations, de sanctions et de dédouanement.
- Je confirme que les produits, leur destination et leur utilisation finale ne sont pas interdits ou soumis à des restrictions en vertu des lois et règlements applicables en matière d'importation et d'exportation.
- Je procède aux vérifications requises concernant les partenaires commerciaux directs et indirects avant de commencer à travailler et si je trouve des parties soumises à des restrictions ou à des sanctions, je consulte l'équipe juridique et de conformité.
- Je me conforme aux règles internes applicables pour bloquer toute interaction avec des groupes criminels organisés.
- Si j'ai connaissance d'une violation potentielle des contrôles à l'exportation, des sanctions ou des lois douanières chez Panasonic ou par tout courtier en douane ou transitaire agissant en tant que notre agent, je signale mes préoccupations rapidement. (Voir également [Signaler ou soulever des préoccupations](#))

## Ressources

## [Règles générales de Panasonic]

- Règles de conformité aux restrictions commerciales mondiales et aux lois sur les sanctions
- Règles relatives à la vérification des risques de conformité chez les partenaires commerciaux  
(Voir aussi les règles internes applicables à votre lieu géographique, département et fonction)

## [Coordonnées]

- Équipe juridique et conformité
- Équipe logistique (respect de la législation douanière)

## [Pour les questions et les préoccupations]

- Consulter la ligne d'assistance mondiale **EARS** pour signaler ou soulever une préoccupation

## Quelques exemples de conséquences de la violation de ce Code :

## Outre les mesures disciplinaires à l'encontre des personnes responsables :

- Les personnes et les entreprises qui enfreignent les lois et règlements applicables en matière de contrôle des exportations, les sanctions économiques ou les règles de dédouanement s'exposent à de lourdes sanctions financières et à des poursuites pénales (pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement pour les personnes responsables).
- Les entreprises qui enfreignent ces lois risquent également de se voir interdire d'importer ou d'exporter dans certains pays.
- Toute implication dans le non-respect des contrôles à l'exportation, des sanctions ou des règles de dédouanement applicables peut gravement ternir la réputation d'une entreprise. Les entreprises concernées peuvent être exclues des marchés publics à l'avenir et d'autres entreprises du secteur privé peuvent être réticentes à faire des affaires avec elles.



Nous croyons profondément en notre responsabilité sociale d'entreprise et nous nous dévouons pour atteindre une société modèle.



## Chapitre 5.

## Notre responsabilité sociale

## 1. Respecter les droits de l'homme

En tant qu'organisation mondiale menant ses activités dans le monde entier, nous nous conformons à toutes les lois et réglementations applicables dans le cadre de nos activités commerciales, en respectant les droits de l'homme internationalement reconnus, tels qu'ils sont définis dans les statuts internationaux établis par l'Organisation des Nations unies et l'Organisation internationale du travail. Outre le respect des droits de l'homme des membres de Panasonic, nous devons nous efforcer de prévenir, d'atténuer et de remédier à tout impact négatif potentiel sur les droits de l'homme de chacune de nos parties prenantes, pouvant résulter de nos activités commerciales, de nos produits, de nos services et transactions.

## Notre engagement

- Nous avons établi des règles internes relatives au respect des droits de l'homme, y compris l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants, la protection des jeunes travailleurs, l'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi, l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession, la liberté d'association, le dialogue entre les employés et la direction, la reconnaissance effective du droit à la négociation collective et la garantie d'un environnement de travail sûr et sain, et nous respectons scrupuleusement ces règles.
- Nous respectons toutes les lois et réglementations applicables en matière de salaires, y compris le salaire minimum, le paiement des heures supplémentaires et les avantages sociaux légalement requis.
- Nous respectons les lois et réglementations du travail applicables aux heures de travail et aux jours fériés et nous nous efforçons d'adapter de manière appropriée les heures de travail et la nature du travail afin que les membres de Panasonic puissent avoir un mode de vie sain en conservant une bonne santé mentale et physique. (Voir également [Préserver la santé et la sécurité](#))
- Nous nous efforçons de prévenir toute incidence négative sur les droits de l'homme lors de l'élaboration et de la fourniture de produits et de services.
- Nous cherchons également à faire comprendre à nos fournisseurs, clients et partenaires commerciaux les politiques et pratiques de Panasonic en matière de droits de l'homme et de respect du droit du travail. Nous nous efforçons, avec leur collaboration, de prendre des mesures appropriées pour surveiller, prévenir, réduire et remédier aux risques liés à la chaîne d'approvisionnement. (Voir également [Mettre en place des chaînes d'approvisionnement équitables et transparentes](#))

## Mon engagement

- Je respecte les règles internes applicables en matière de respect des droits de l'homme.
- Je ne me livre à aucun acte de discrimination ni à aucun comportement susceptible d'entraîner une discrimination sur la base d'un des éléments suivants ou d'éléments similaires tels que: l'âge, le sexe, la race, la couleur de peau, la croyance, la religion, le statut social, la nationalité, le groupe ethnique, l'état civil, la préférence sexuelle, l'identité et l'expression de genre, la grossesse, les antécédents médicaux, les infections virales ou similaires, les informations génétiques, le handicap, l'appartenance à un parti politique ou toute affiliation politique, l'appartenance à un syndicat ou les antécédents en matière de service militaire.
- Je respecte les opinions et les valeurs de chacun. Je m'abstiens d'adopter un comportement qui ne tient pas compte de la valeur de l'individu, comme utiliser un langage blessant ou pratiquer toute forme de harcèlement ou de violence. (Voir également [Se respecter mutuellement](#))
- Si je prends connaissance d'une violation potentielle des droits de l'homme ou de pratiques de travail responsables, d'une discrimination, d'un harcèlement chez Panasonic ou chez l'un de nos fournisseurs, prestataires de services ou dans notre chaîne d'approvisionnement, je signalerai rapidement mes préoccupations. (Voir également [Signaler ou soulever des préoccupations](#))

## Ressources

## [Règles générales de Panasonic]

- Règles sur le respect des droits de l'homme et aux conditions de travail
  - Règles de conformité relative à la chaîne d'approvisionnement
  - Règles éthiques relatives à l'IA
  - Règles opérationnelles de conformité de la chaîne d'approvisionnement
  - Règles de mise en œuvre du devoir de diligence en matière de droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement
- (Voir également les règles internes applicables à votre lieu géographique, entreprise et fonction)

## [Information publique]

- [Politique du groupe Panasonic en matière de droits de l'homme et du travail](#)
- [Directives pour la promotion de la RSE dans la chaîne d'approvisionnement](#)
- [Principes en matière d'éthique de l'IA du groupe Panasonic](#)

## [Coordonnées]

- Équipe des ressources humaines
- Équipe juridique et conformité
- Équipe d'approvisionnement
- Comité d'éthique de l'IA du groupe Panasonic

## [Pour les questions et les préoccupations]

- Consulter la ligne d'assistance mondiale [EARS](#) pour signaler ou soulever une préoccupation

## Quelques exemples de conséquences de la violation de ce Code :

## Outre les mesures disciplinaires à l'encontre des personnes responsables :

- De nombreux pays ont adopté des lois concernant l'élimination du travail forcé et l'abolition effective du travail des enfants. La violation de ces lois peut faire l'objet de sanctions pénales, notamment d'amendes (entreprises et particuliers) et peines d'emprisonnement (particuliers).
- Certains pays interdisent l'importation de produits fabriqués en partie ou en totalité grâce au travail forcé. Dans certains cas, les lois et règlements ou les règles d'appel d'offres interdisent la fourniture de tels produits dans les marchés publics.
- Des lois et des réglementations ont été introduites dans le monde entier, imposant aux entreprises la responsabilité d'évaluer et de signaler le niveau de protection des droits de l'homme dans leurs chaînes d'approvisionnement. Dans certains pays, les entreprises qui ne mettent pas en œuvre des processus appropriés peuvent être soumises à des amendes.
- De nombreux clients ont bâti leur marque sur le respect des droits de l'homme et sont très exigeants vis-à-vis de leurs fournisseurs. Les fournisseurs doivent certifier qu'ils respectent les normes en matière de droits de l'homme, faute de quoi ils sont exclus des opportunités commerciales.



## Chapitre 5.

## Notre responsabilité sociale

## 2. Protéger notre environnement

Au cours des derniers siècles, l'activité industrielle a été responsable de la pollution et d'autres dommages causés à l'environnement. Les gouvernements et les agences internationales du monde entier élaborent des réglementations et fixent des objectifs pour s'attaquer à ce problème avant qu'il ne soit trop tard. Nous sommes fermement convaincus que Panasonic doit se consacrer à la réalisation d'une "société idéale", c'est-à-dire une société où règnent l'abondance matérielle et spirituelle. Bien que nous nous attaquions aux problèmes environnementaux mondiaux depuis de nombreuses années, au 21<sup>e</sup> siècle, cela deviendra notre plus grande priorité, car nous prendrons l'initiative de fournir des solutions environnementales.

## Notre engagement

- Nous veillons à ce que nos processus de fabrication et d'activité soient conformes aux lois et réglementations applicables en matière de protection de l'environnement, notamment les réglementations relatives aux émissions, aux polluants et aux déchets dangereux.
- Nous établissons des processus pour surveiller notre impact sur l'environnement et nous nous associons avec nos clients, nos fournisseurs et les communautés dans lesquelles nous opérons pour poursuivre des améliorations continues.
- Nous utilisons notre force et notre expertise techniques pour offrir des produits et des services qui créent une valeur environnementale pour nos clients.
- Nous nous fixons des objectifs ambitieux pour réduire nos émissions de CO<sub>2</sub>, améliorer la fabrication axée sur le recyclage, préserver les ressources en eau et réduire l'impact sur l'environnement et la santé humaine des substances chimiques utilisées dans nos activités et dans nos produits. Nous mettons en œuvre des activités pour atteindre ces objectifs.

## Mon engagement

- Je respecte les règles et processus internes applicables à mon travail qui ont été mis en œuvre pour minimiser notre impact négatif sur l'environnement.
- Je respecte les contrôles internes applicables afin d'éviter le rejet de substances chimiques nocives dans l'environnement.
- Que je travaille dans un bureau ou dans une usine, je veille à ne pas gaspiller l'eau ou d'autres ressources, à recycler lorsque cela est possible et à économiser l'énergie. Même les petites mesures prises par chaque individu chez Panasonic peuvent avoir un impact significatif lorsqu'elles sont mesurées à l'échelle du groupe Panasonic.
- Si je me rends compte que l'impact environnemental d'un processus de fabrication de Panasonic ou d'un produit ou service de Panasonic est plus important que prévu, ou si je soupçonne que l'impact environnemental est falsifié de quelque manière que ce soit, quelle qu'en soit la justification, je fais part de mes préoccupations dans les plus brefs délais. (Voir aussi [Signaler ou soulever des préoccupations](#))

## Ressources

## [Règles générales de Panasonic]

- Règles de base pour les affaires environnementales
- Règles opérationnelles de base pour les affaires environnementales
- Règles opérationnelles pour la gestion des substances chimiques contenues dans les produits  
(Voir aussi les règles internes applicables à votre lieu géographique, entreprise et fonction)

## [Information publique]

- [Politique environnementale](#)

## [Coordonnées]

- Équipe chargée de l'environnement

## [Pour les questions et les préoccupations]

- Consulter la ligne d'assistance mondiale [EARO](#) pour signaler ou soulever une préoccupation

## Quelques exemples de conséquences de la violation de ce Code :

## Outre les mesures disciplinaires à l'encontre des personnes responsables :

- Les entreprises et les particuliers qui enfreignent les lois sur l'environnement, comme l'élimination inappropriée de déchets dangereux ou les émissions atmosphériques et les rejets d'eau illégaux, peuvent faire l'objet de sanctions pénales, notamment d'amendes (entreprises et particuliers) et d'emprisonnement (particuliers).
- De nombreux clients sont soumis à des lois environnementales strictes et commercialisent leurs produits et services comme répondant à des normes de durabilité élevées. Les clients attendent le respect de ces exigences et normes à tous les niveaux de leur chaîne d'approvisionnement. Les fournisseurs dont les produits et les composants ne répondent pas à ces normes environnementales risquent d'être exclus des opportunités commerciales.

## Chapitre 5.

## Notre responsabilité sociale

## 3. Respecter la vie privée des individus

Les informations personnelles (également appelées "données à caractère personnel") couvrent une grande variété d'informations qui, séparément ou avec d'autres éléments d'information, peuvent identifier une personne à titre personnel ou professionnel. L'utilisation, la circulation et le stockage des données dans la société et les entreprises évoluent rapidement. Avec cette évolution, les informations personnelles deviennent plus précieuses que jamais pour les entreprises et les individus deviennent plus conscients de la façon dont leurs informations personnelles peuvent être utilisées, et mal utilisées, par les entreprises. Des lois et des règlements sont élaborés dans le monde entier pour protéger la vie privée des individus. Nous devons être respectueux de la manière dont nous traitons les informations personnelles qui nous sont confiées.

## Notre engagement

- Nous collectons, traitons et partageons les informations personnelles de manière responsable et transparente. Nous nous conformons aux lois et réglementations applicables en matière de protection des données dans toutes les juridictions concernées lors du traitement ou de la gestion des données personnelles des clients, fournisseurs, partenaires commerciaux et membres de Panasonic.
- Nous recherchons le consentement éclairé pour traiter les informations personnelles lorsque les lois et réglementations l'exigent.
- Nous avons établi des procédures pour répondre rapidement aux demandes de renseignements des personnes concernant notre traitement de leurs informations personnelles, comme l'exige la loi.
- Nous adoptons des mesures organisationnelles, technologiques et de sécurité appropriées pour protéger les informations personnelles qui nous ont été confiées par nos fournisseurs, clients, partenaires commerciaux et membres de Panasonic contre la perte, l'utilisation abusive et le partage non autorisé. (Voir également Protection et utilisation des actifs de notre entreprise)
- Nous traitons rapidement tout problème ou incident suspecté de mauvaise gestion des informations personnelles et, le cas échéant, nous le signalons aux organismes de réglementation et informons toute personne concernée.
- Nous réagissons rapidement aux modifications des lois et règlements locaux régissant le traitement des informations personnelles et adaptons nos procédures et nos mesures de protection en conséquence.

## Mon engagement

- Je respecte les règles internes applicables aux informations personnelles que je traite.
- Je ne collecte et n'utilise que les informations personnelles qui sont nécessaires et pertinentes pour atteindre l'objectif fixé lors de la collecte des informations.
- Je ne partage pas les informations personnelles d'une personne avec qui que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de Panasonic, sauf si j'ai confirmé que la personne a donné son consentement ou qu'un tel partage est autorisé par les lois et règlements pertinents.
- Je signale rapidement toute question, demande ou plainte que je reçois d'une personne concernant le traitement de ses informations personnelles, conformément aux procédures de notre entreprise, et je prends toute autre mesure nécessaire dans le cadre de ces procédures.
- Si j'ai connaissance d'une perte, d'une utilisation abusive ou d'un accès non autorisé à des informations personnelles, je signale immédiatement l'affaire par le biais des canaux locaux de signalement des incidents de mon département commercial ou de ma région.

## Ressources

## [Règles générales de Panasonic]

- Normes mondiales de protection des renseignements personnels
- Directives mondiales de gestion des renseignements personnels (Voir également les règles internes applicables à votre site, votre activité et votre fonction)

## [Information publique]

- Politique applicable en matière de protection des informations personnelles

## [Contact Information]

- Équipe chargée de la sécurité de l'information
- Équipe juridique et de conformité

## [Pour les questions et les préoccupations]

- Consulter la ligne d'assistance mondiale **EARO** pour signaler ou soulever une préoccupation

## Quelques exemples de conséquences de la violation de ce Code :

## Outre les mesures disciplinaires à l'encontre des personnes responsables :

- Le traitement inapproprié ou la fuite de données personnelles peuvent faire l'objet de sanctions telles que des pénalités financières sévères ou la suspension de l'activité en vertu des lois des pays concernés ou de leur application extraterritoriale. Le traitement inapproprié peut inclure le non-respect des exigences relatives au transfert transfrontalier de données à caractère personnel en vertu des lois de certains pays.



## Chapitre 5.

## Notre responsabilité sociale

## 4. Prévenir les délits d'initiés

Dans le cadre de notre travail, nous pouvons être amenés à prendre connaissance d'informations non publiques sur Panasonic ou sur nos fournisseurs, clients et partenaires commerciaux, susceptibles d'affecter le prix des actions, des parts et autres titres négociés. Nous devons nous conduire de manière loyale et honnête et ne pas profiter de notre accès à des informations non publiques pour des gains égoïstes ou personnels ou partager ces informations pour permettre à d'autres d'en bénéficier injustement. Si nous nous livrons à un délit d'initié ou partageons des informations non publiques pour permettre à d'autres de traiter comme un initié, nous brisons la confiance de nos parties prenantes, notamment les investisseurs, les fournisseurs, les clients et les partenaires commerciaux, mais aussi le grand public.

## Notre engagement

- Nous interdisons à tous les membres de Panasonic, y compris les directeurs, qui ont accès à des informations non publiques importantes, de négocier les actions, les parts et autres titres de Panasonic Holdings Corporation et de ses filiales cotées en bourse, ainsi que les titres de tous les fournisseurs, clients et partenaires commerciaux concernés

## Mon engagement

- Je respecte les règles internes applicables en matière de prévention du délit d'initié.
- Je n'achète ou ne vend pas d'actions, de parts ou d'autres titres de Panasonic Holdings Corporation ou de l'une de ses filiales cotées en bourse, ni de titres de fournisseurs, de clients ou de partenaires commerciaux concernés, tant que j'ai connaissance d'informations importantes non publiques.
- Je ne partage aucune information non publique avec qui que ce soit, y compris mes amis et ma famille, sauf pour remplir correctement mon rôle chez Panasonic. Je n'aide aucune autre personne à tirer un avantage inapproprié de la négociation des titres de Panasonic Holdings Corporation ou de l'une de ses filiales cotées en bourse ou des titres de l'un de nos fournisseurs, clients ou partenaires commerciaux sur la base d'informations non publiques.
- Je consulte l'équipe juridique et de conformité avant de négocier les titres de Panasonic Holdings Corporation ou de l'une de ses filiales cotées en bourse ou les titres de nos fournisseurs, clients ou partenaires commerciaux si je ne suis pas sûr de posséder des informations non publiques pertinentes. Lorsque les règles internes applicables l'exigent, je sou mets toute demande d'approbation préalable nécessaire avant d'acheter ou de vendre des titres de Panasonic Holdings Corporation ou d'autres sociétés cotées du groupe Panasonic.

## Ressources

## [Règles générales de Panasonic]

- Règles de prévention du délit d'initié  
(Voir également les règles internes applicables à votre site, votre activité et votre fonction)

## [Contact Information]

- Équipe juridique et de conformité

## [Pour les questions et les préoccupations]

- Consulter la ligne d'assistance mondiale **EARO** pour signaler ou soulever une préoccupation

## Quelques exemples de conséquences de la violation de ce Code :

## Outre les mesures disciplinaires à l'encontre des personnes responsables :

- Le délit d'initié est illégal dans tous les pays et régions concernés, et même la divulgation inappropriée d'informations privilégiées est illégale dans de nombreux pays. Les personnes responsables s'exposent à des sanctions pénales, notamment des amendes et des peines d'emprisonnement, et peuvent être tenues de rembourser les bénéficiaires et de payer des pénalités supplémentaires.

# **Panasonic**

Publisher: Panasonic Holdings Corporation

Ver. April 1, 2024